Une responsable de l’ONG Amnesty International poursuivie pour avoir fait entrer illégalement des migrants africains en France

07/01/2018 à 13h18

Martine Landry, 73 ans, aurait facilité la venue en France de deux mineurs isolés Guinéens venus d’Italie. Jugée ce lundi devant le tribunal correctionnel de Nice, elle risque jusqu’à cinq ans d’emprisonnement et 30.000 euros d’amende.



Tout s’est passé deux jours après la mise en examen de Cédric Herrou pour aide à l’immigration clandestine. Le 28 juillet dernier, deux migrants guinéens, venus d’Italie, sont arrivés à la frontière franco-italienne pour rejoindre la France. Ces mineurs isolés, âgés de 15 et 16 ans, ont expliqué leur situation aux policiers italiens. Ces derniers les ont renvoyés, à pied, vers le poste frontière français. S’y trouvait alors Martine Landry, membre d’Amnesty International

et de l’Association nationale d’assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé). Jugée ce lundi devant le tribunal correctionnel de Nice, cette militante de 73 ans est accusée d’avoir «facilité l’entrée» de ces mineurs en situation irrégulière sur le sol français, selon l’acte d’accusation, consulté par Le Figaro. Elle les aurait «pris en charge et convoyé pédestrement du poste frontière côté Italie au poste frontière côté France», précise le document.

Le Figaro